

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 9 AVRIL 2018, À 19H, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h sont présents messieurs les conseillers, François Cardinal, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont absents messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Mario Borduas.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 5 avril 2018, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2018-04-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 399-23-1 remplaçant l'article 7.4 du Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux de l'année 2018
 - 4.2 Présentation du projet de Règlement numéro 399-23-1 remplaçant l'article 7.4 du Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018
 - 4.3 La Corporation des Fleurons du Québec – Journées de conférences et ateliers pratiques sur le verdissement et l'embellissement horticole du territoire municipal – Participation d'un membre du conseil municipal

5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23-1 REMPLAÇANT L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 399-23-1 remplaçant l'article 7.4 du Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 5 avril 2018.

RÉSOLUTION 2018-04-103

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23-1 REMPLAÇANT L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente le projet de Règlement numéro 399-23-1 remplaçant l'article 7.4 du Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer le tarif « famille (résident) » applicable à la location de terrains de tennis à la Ville d'Otterburn Park et de diminuer le montant de dépôt pour l'obtention d'une clé pour accéder aux terrains de tennis pour le «non-résident».

RÉSOLUTION 2018-04-104

LA CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC – JOURNÉES DE CONFÉRENCES ET ATELIERS PRATIQUES SUR LE VERDISSEMENT ET L'EMBELLISSEMENT HORTICOLE DU TERRITOIRE MUNICIPAL – PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Corporation des Fleurons du Québec offre une série de conférences et d'ateliers verts aux villes, aux municipalités et aux organismes du milieu afin de les inspirer dans leurs projets de verdissement et d'embellissement de leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en tant que municipalité Fleurons, accueille le 12 avril 2018, l'un de ces conférences et ateliers et invite la Ville à y participer;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal:

QUE le conseil municipal autorise monsieur le conseiller Jacques Portelance, à participer à cette journée de conférences et d'ateliers;

QUE les frais de 172,46 \$, taxes applicables incluses, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

**RÉSOLUTION
2018-04-105**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h03.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière